

Conférence de presse du 30 juin 2026

Lancement du référendum contre l'attaque sur les salaires

Un salaire doit permettre de vivre décemment : non à l'attaque contre les salaires

Intervention d'Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse

De l'avis du Conseil fédéral et de nombreux cantons – un avis que partage Travail.Suisse –, les membres du Parlement qui, au vote final du 19 juin 2026, ont dit « oui » à l'attaque contre les salaires ont enfreint la Constitution fédérale, trahissant ainsi la promesse faite lors de leur prestation de serment. Le Comité de Travail.Suisse a donc décidé à l'unanimité, le 24 juin, de soutenir le référendum lancé contre cette attaque sur les salaires minimaux. Aux côtés de nombreux partis, associations faïtières ou syndicats, des cantons et villes, nous nous opposons fermement à tout démantèlement politique des salaires minimaux et à ce projet anticonstitutionnel.

La modification de loi adoptée par l'UDC, par le PLR et une majorité du Centre est une attaque contre l'ensemble des salariés en Suisse, à commencer par les plus bas salaires, et donc les travailleurs et travailleuses qui, aujourd'hui déjà, doivent gérer leur budget au franc près. Voilà pourquoi Travail.Suisse et ses fédérations soutiennent avec conviction le référendum d'aujourd'hui. Car il ne s'agit pas d'une simple adaptation technique de loi. On a affaire ici à une question de principe. Qui dans notre pays assure la protection des personnes touchant les plus bas salaires ?

Protection des très bas salaires, car chaque franc compte

La majorité du Parlement veut qu'à l'avenir, les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire l'emportent sur les salaires minimaux cantonaux et communaux. Concrètement, cela signifie que partout où les citoyennes et citoyens ou les parlements locaux ont adopté par la voie démocratique des salaires minimaux légaux, ces derniers cesseraient d'être applicables dans certaines branches d'activité. De fait, les salaires minimaux en vigueur seraient gelés et il ne serait plus possible d'en introduire de nouveaux. Un tel régime reviendrait à restreindre la compétence des cantons et des villes à fixer des salaires minimaux obligatoires pour l'ensemble des travailleurs.

Et qui en ferait les frais ? Précisément les gens qui ont le plus besoin de chaque franc supplémentaire, à savoir la main-d'œuvre de l'hôtellerie-restauration, du secteur du nettoyage ou de la coiffure. Des personnes qui travaillent dur au quotidien et qui ont souvent du mal à régler leurs factures. C'est à elles que s'en prend aujourd'hui la majorité bourgeoise du Parlement. Nous nous y opposons résolument. Pour Travail.Suisse, une chose est claire : quiconque travaille à temps plein doit pouvoir vivre de son salaire.

Défense du partenariat social – respect de la démocratie

Les partisans du projet affirment vouloir renforcer le partenariat social. Or, c'est l'inverse qui est vrai. Travail.Suisse est un défenseur convaincu du partenariat social. Nous le mettons en pratique au niveau national, et nos fédérations négocient des CCT au quotidien. Nous savons à quel point elles sont précieuses pour notre pays. Les CCT règlent d'ailleurs bien d'autres aspects encore que les salaires, comme les horaires de travail, le droit aux vacances, la formation continue ou la protection de la santé. Or le partenariat social ne saurait remplacer la démocratie.

Les conventions collectives de travail sont des accords conclus entre des organisations privées, à savoir des syndicats (presque tous constitués sous forme d'associations) et des entreprises ou des

organisations patronales (relevant également du droit privé). Quant aux salaires minimaux légaux, ils sont fixés par des parlements possédant une légitimité démocratique, ou même directement par le peuple. Par conséquent, des contrats privés ne doivent en aucun cas l'emporter sur les décisions démocratiques. Quiconque prétend aujourd'hui qu'une CCT doit primer sur un salaire minimal fixé démocratiquement fait passer les accords privés avant la volonté populaire. Ce qui va à l'encontre de notre conception de l'État.

Moyen de lutte contre la pauvreté : l'État n'a pas à subventionner les bas salaires

On appelle travailleurs et travailleuses pauvres (*working poor*) les personnes qui, tout en étant occupées à plein temps, vivent en dessous du seuil de pauvreté et dépendent ainsi de l'aide sociale (4,3% des personnes actives étaient dans ce cas en 2024). En instaurant des salaires minimaux, les cantons et communes veulent éviter à quiconque de devoir recourir à l'aide sociale parce que son salaire ne lui permet pas de vivre. Des études ont montré l'efficacité des salaires minimaux dans la lutte contre la pauvreté et pour la protection des salarié·e·s. C'est bien pourquoi ils sont constitutionnellement admissibles. Le Tribunal fédéral a d'ailleurs confirmé à plusieurs reprises que les cantons – et désormais aussi les communes – sont en droit de fixer des salaires minimaux pour des motifs de politique sociale. Et aujourd'hui, le Parlement cherche à remettre en cause cet équilibre qui a pourtant fait ses preuves.

Autre aspect important : les entreprises ne versant pas des salaires qui couvrent le minimum vital ne font que répercuter leurs coûts de personnel sur la collectivité. Lorsque des personnes occupées à plein temps doivent recourir à des prestations complémentaires ou à l'aide sociale, ce sont en fin de compte les contribuables qui paient la facture. Ce n'est ni juste, ni conforme aux principes de l'économie de marché.

Absence d'impact négatif sur l'emploi et incitation à investir dans la formation

Ce projet n'est pas convaincant non plus du point de vue économique. On accusait autrefois les salaires minimaux de détruire des emplois. Entre-temps, de nombreuses études ont prouvé que ce n'est pas vrai. Les salaires minimaux rehaussent d'abord les revenus des travailleurs et travailleuses les plus modestes. Ils réduisent ainsi la précarité due à un petit salaire et poussent les entreprises à investir dans la formation de leur personnel. Même dans le canton de Genève, qui a instauré un des salaires minimaux les plus élevés au monde, aucun effet négatif sur l'emploi n'a pu être démontré.

Le présent référendum est donc bien plus qu'un simple référendum sur la question des salaires minimaux. C'est un référendum en faveur du respect dû à l'ensemble des personnes qui travaillent chaque jour et qui contribuent de cette façon à la prospérité de notre pays. C'est un référendum pour la protection des salaires les plus bas, un référendum contre la pauvreté dans une Suisse riche. C'est aussi un référendum pour notre démocratie. Travail.Suisse et ses fédérations s'engageront de toutes leurs forces, afin que la population rejette aux urnes cette modification de loi inutile.

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse / ancien conseiller national, wuethrich@travailsuisse.ch, 079 287 04 93